

Conditions générales de vente : 1) Toutes nos factures sont payables au comptant. 2) Toute somme non payée à son échéance entraîne le paiement d'une indemnité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal par mois de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Les dossiers de factures non réglés à l'échéance sont transmis automatiquement à notre service externalisé pour suivi judiciaire contractuel. 3) En cas d'impayé, l'acheteur est tenu de 70 HT d'honoraires et agenciers, toutes au minimum, plus éventuellement un forfait de 50 HT d'honoraires et agenciers, toutes au minimum, en cas de poursuite judiciaire. 4) Clause de réserve de propriété : CDE reste propriétaire de la marchandise tant que les factures ne sont pas intégralement réglées. 5) Au cas d'exception pour remboursement de la vente accordée (voir nos factures) : 47366 5013 13131 5013131